

# BARÈME DES HONORAIRES CONFORME LOI ALUR

## Honoraires de location (charge locataire)

Constitution du dossier et rédaction du bail Etablissement de l'EDL (état des lieux).

10 euros TTC le m2 3 euros TTC le m2

## Honoraires de location (charge propriétaire)

Recherche locataire, constitution du dossier et rédaction du bail Etablissement de l'EDL (état des lieux).

10 euros TTC le m2 3 euros TTC le m2

#### Mandat de gestion

(Taux hors frais annexes sur les sommes encaissées)

Mandat de gestion 5 % TTC (Location nue)

Mandat de gestion 7 % TTC (Location meublée)

Le montant des honoraires de gestion ci-dessus est à la charge du propriétaire et s'entend TVA comprise à 20 %

#### Les engagements de Cabinet Gestion Lyon :

- L'estimation offerte
- Mise à jour des diagnostics techniques obligatoires
- Signature du mandat de gestion
- Dossier de commercialisation
- Communication professionelle web, presse...
- Respect de la loi Alur
- Sélection des locataires
- Visite accompagnées